

**ADA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 4.442.402,16 euros**  
**Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**338 657 141 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 24 JUIN 2020**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, MOOVIN, MOOVIN 2, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**1.1. Evolution en 2019**

**a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne**

L'enseigne est constituée du réseau ADA c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés ainsi que des agences détenues en propre par le groupe ADA.

Le chiffre d'affaires cumulé des enseignes du Groupe ADA au 31.12.2019 s'élève à 112,5 M€. Il connaît une augmentation de 12,4 % par rapport à l'année précédente.

L'activité de l'année confirme le positionnement de la marque ADA comme fournisseur de solutions de mobilité malgré une conjoncture économique compliquée.

Le chiffre d'affaires des enseignes du Groupe ADA enregistre en 2019 une progression de 12,4%, avec un total de 1 207 agences (contre 1.046 en 2018).

L'enseigne Point Loc destinée aux professionnels de l'automobile, poursuit sa forte croissance et compte, à la fin de l'année 2019, 808 points de vente (+ 114 en 2019).

## b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes françaises

Le chiffre d'affaires consolidé de 2019 s'établit à 98,8 M€ contre 91 M€ l'an dernier.  
Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et possède au 31.12.2019, 11 succursales.

## c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes françaises, le Conseil d'Administration du 18 mars 2019 ayant décidé d'abandonner les normes IFRS au profit des normes françaises pour les exercices clos à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le bilan au 31 décembre 2018, présenté à titre de comparatif, a été retraité en normes françaises.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés.

| <i>en milliers d'€uros</i>                            | <b>2019</b>   | <b>2018</b>   |
|---|---------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                             | <b>98 766</b> | <b>90 987</b> |
| Autres produits d'exploitation                        | 10 926        | 8 652         |
| Achats et variations de stocks                        | -2 888        | -3 012        |
| Charges externes                                      | -74 834       | -73 055       |
| Impôts et taxes                                       | -2 076        | -1 558        |
| Charges de personnel                                  | -8 065        | -7 571        |
| Dotation aux amortissements et aux provisions         | -7 252        | -5 549        |
| Autres charges d'exploitation                         | -9 716        | -7 641        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                        | <b>4 861</b>  | <b>1 253</b>  |
| Produits financiers                                   | 370           | 243           |
| Charges financières                                   | -185          | -162          |
| <b>Résultat financier</b>                             | <b>185</b>    | <b>81</b>     |
| Produits exceptionnels                                | 6 337         | 9 536         |
| Charges exceptionnelles                               | 4 963         | 5 178         |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                          | <b>1 374</b>  | <b>4 358</b>  |
| Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition | -66           | -122          |
| Impôt sur les bénéfices exigible                      | -2 046        | -1 780        |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                         | <b>4 307</b>  | <b>3 790</b>  |
| Dont Part des minoritaires                            | 0             | 0             |
| <b>Part du groupe</b>                                 | <b>4 307</b>  | <b>3 790</b>  |

**Le résultat d'exploitation** au 31 décembre 2019 s'établit à 4 861 K€ contre 1 253 K€ au titre de l'exercice précédent.

**Le résultat financier** se solde par un résultat de 185K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédit et sur les intérêts de protocoles.

**Le résultat net consolidé part du groupe** est au 31 décembre 2019 de 4 307 K€ contre 3 790 K€ pour l'exercice précédent.

**d) - Bilan consolidé**

| <b>Actif</b>                           | <b>2019</b>   | <b>2018</b>   |
|--|---------------|---------------|
| <i>en milliers d'€uros</i>             | <u>NET</u>    | <u>NET</u>    |
| Écarts d'acquisition nets              | 627           | 693           |
| Immobilisations incorporelles nettes   | 14 649        | 14 583        |
| Immobilisations corporelles nettes     | 2 701         | 3 640         |
| Actifs financiers non courants         | 535           | 603           |
| <b>Total actif immobilisé</b>          | <b>18 512</b> | <b>19 519</b> |
| Stocks et en-cours nets                | 272           | 91            |
| Avances et acomptes                    | 7 856         | 1 697         |
| Créances clients nettes                | 43 870        | 41 441        |
| Autres créances d'exploitation         | 5 140         | 3 733         |
| Autres débiteurs                       | 17 185        | 15 893        |
| Comptes de régularisation              | 910           | 1 392         |
| Disponibilités                         | 3 483         | 268           |
| <b>Total actifs courants</b>           | <b>78 717</b> | <b>64 515</b> |
| <b>ACTIF TOTAL</b>                     | <b>97 229</b> | <b>84 034</b> |
| <br>                                   |               |               |
| <b>Passif</b>                          | <b>2019</b>   | <b>2018</b>   |
| <i>en milliers d'€uros</i>             | <u>NET</u>    | <u>NET</u>    |
| Capital et Réserves                    | 24 955        | 24 089        |
| Résultat de l'exercice                 | 4 307         | 3 790         |
| <b>Capitaux propres part du Groupe</b> | <b>29 262</b> | <b>27 879</b> |
| Intérêts minoritaires                  | 0             | 0             |
| <b>Capitaux propres totaux</b>         | <b>29 262</b> | <b>27 879</b> |
| <br>                                   |               |               |
| Provisions pour risques et charges     | 94            | 75            |
| <br>                                   |               |               |
| Emprunts et dettes financières         | 22 891        | 20 267        |
| Dettes fournisseurs                    | 17 650        | 14 457        |
| Autres dettes                          | 23 776        | 18 396        |
| Comptes de régularisation              | 3 556         | 2 960         |
| <b>Total passifs courants</b>          | <b>67 873</b> | <b>56 080</b> |
| <b>PASSIF TOTAL</b>                    | <b>97 229</b> | <b>84 034</b> |

**Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :**

| <b>En milliers d'euros</b>               | <b>2019</b> | <b>2018</b> |
|--|-------------|-------------|
| Lignes de crédit et découverts bancaires | -185        | -162        |
| <b>Total des charges financières</b>     | <b>-185</b> | <b>-162</b> |
| Divers                                   | 370         | 243         |
| <b>Total des produits financiers</b>     | <b>370</b>  | <b>243</b>  |
| <b>Coût de l'endettement net</b>         | <b>185</b>  | <b>81</b>   |

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2019 est créditeur à hauteur de 11 M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

## **2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE**

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2019 à 41,4 M€ contre 41,2 M€ en 2018. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes internet et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 684 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à 5 666 K€.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Préalablement à l'arrêté des comptes 2019, le Conseil d'Administration du 18 mars 2019 a décidé, l'abandon des normes IFRS et le passage aux normes françaises pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette décision est motivée par la complexité croissante des normes IFRS, avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 en 2018, puis de la norme IFRS 16 en 2019, augmentant les divergences avec les normes françaises. Les normes IFRS deviennent de plus en plus inadaptées à l'activité du Groupe ADA. Celle-ci se situe par ailleurs quasiment exclusivement en France.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Par décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, pris en application de la loi n°2020-290, dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a instauré une période de confinement de la population pour une durée expirant alors le 31 mars 2020 et prorogée à la date du présent rapport jusqu'au 11 mai 2020.

Comme conséquence de ce confinement et partant de la réduction drastique des déplacements, la société ADA a mis en place les mesures nécessaires vis-à-vis de ses franchisés. A ce stade, les impacts de la crise du Covid-19 sur l'activité de ADA ne sont pas chiffrés.

### **Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

#### ➤ **Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

| Article D. 441-4, I, 1° du Code de commerce :   | 0 jour<br>(indicatif)  | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
|---|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>   |  |              |               |               |                  |                        |
| <b>Nombre de factures concernées</b>  |  | 184          | 65            | 25            | 555              | 829                    |
| <b>Montant total des factures concernées TTC</b>  |  | 407 327      | 3 840         | 145 086       | 85 926           | 642 180                |
| <b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC</b>  |  | 0,42%        | 0,00%         | 0,15%         | 0,09%            | 0,67%                  |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>                                      |  |              |               |               |                  |                        |
| <b>Nombre de factures exclues</b>   | 90 factures  |              |               |               |                  |                        |
| <b>Montant total des factures exclues TTC</b>   | 78 273 euros   |              |               |               |                  |                        |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b> |  |              |               |               |                  |                        |
| <b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>   | Délais contractuels : <i>Respect du délai inscrit sur chaque facture fournisseur</i> |              |               |               |                  |                        |

➤ **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :**

| Article D. 441-4, I, 2° du Code de commerce :   | 0 jour<br>(indicatif)                      | 1 à 30<br>jours | 31 à 60<br>jours | 61 à 90<br>jours | 91 jours<br>et plus | Total (1<br>jour et<br>plus) |
|---|--|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| <b>(A) Tranches de retard de paiement</b>   |  |                 |                  |                  |                     |                              |
| <b>Nombre de factures concernées</b>  |  | 28              | 169              | 170              | 1 030               | 1 397                        |
| <b>Montant total des factures concernées TTC</b>  |  | 65 198          | 759 361          | 196 331          | 926 780             | 1 947 670                    |
| <b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC</b>  |  | 0,16%           | 1,83%            | 0,47%            | 2,24%               | 4,7%                         |
| <b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>                                      |  |                 |                  |                  |                     |                              |
| <b>Nombre de factures exclues</b>   | 1 498 factures                             |                 |                  |                  |                     |                              |
| <b>Montant total des factures exclues TTC</b>   | 130 543 euros                              |                 |                  |                  |                     |                              |
| <b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b> |  |                 |                  |                  |                     |                              |
| <b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>   | Délais contractuels : 30 jours fin de mois |                 |                  |                  |                     |                              |

### **3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les objectifs stratégiques 2020 sont les suivants :

- Développement du réseau Point Loc avec un objectif de 900 points de vente ouverts à fin 2020.
- Consolidation du maillage de stations de véhicules 100% libre-service dans les villes de France, ainsi qu'en gares et aéroports : objectif de plus de 100 points de vente ouverts en libre-service à fin 2020

ADA est positionné numéro un sur le segment de la proximité avec un réseau de 399 agences ADA, 28 agences Holiday Bikes et 808 agences Point Loc.

### **4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

## **5. ACTIVITE DES FILIALES**

**5.1. EDA :** société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 40,5 M€ contre 36,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est un profit de 4,4 M€ contre 3,3M€ l'exercice précédent.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant

**5.2. ADA SERVICES :** Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit en 2019 à 2,6 M€ contre 5,1 M€ au titre de l'exercice précédent et son résultat est de -0,7 M€ contre 2,4M€ au titre de l'exercice précédent.

### **Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos**

Néant.

### **Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

### 5.3. AUTRES FILIALES

| En K€         | CHIFFRES D'AFFAIRES |        | RESULTAT |       |
|---------------|---------------------|--------|----------|-------|
|               | 2018                | 2019   | 2018     | 2019  |
| ADA COURTAGE  | 3 875               | 4 270  | 1 323    | 1 509 |
| POINT LOC     | 4 999               | 7 718  | (878)    | 878   |
| TRANSPORT ADA | Ø                   | Ø      | Ø        | Ø     |
| ADA EXPRESS   | (899)               | 455    | (1 480)  | (824) |
| MOOVENDI      | 1 938               | 12 720 | (164)    | 4 491 |
| MOOVIN        | Ø                   | Ø      | Ø        | Ø     |
| MOOVIN 2      | Ø                   | Ø      | Ø        | Ø     |

### 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

#### Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2019

Néant

#### Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2019

Contrôle de plus de 2/3 du capital

|               |         |
|---------------|---------|
| ADA COURTAGE  | 100,00% |
| EDA           | 99,94%  |
| ADA SERVICES  | 100,00% |
| POINT LOC     | 100,00% |
| MOOVENDI      | 100,00% |
| TRANSPORT ADA | 100,00% |
| ADA EXPRESS   | 100,00% |
| MOOVIN        | 100,00% |
| MOOVIN 2      | 100,00% |

### 6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES

Liste des succursales de la Société :

|                     |                               |
|---------------------|-------------------------------|
| AIX LES BAINS       | 2 Boulevard de Russie         |
| ASNIERES SUR SEINE  | 18 Avenue d'Argenteuil        |
| BESANCON            | 8 Rue de Vesoul               |
| CHAMBERY            | 77 Avenue du Maréchal Leclerc |
| CHAMPIGNY SUR MARNE | 5 Av. du Général de Gaulle    |
| CLAYE SOUILLY       | 15 Rue Victor Baltard         |
| CRETEIL             | 23-25 av. Pierre Brossolette  |



|                    |                               |
|--------------------|-------------------------------|
| MACON              | 1066 et 1074 avenue de Lattre |
| PARIS 5 - SORBONNE | 88 rue Claude Bernard         |
| POITIERS           | 55 Bd du Pont Achard          |
| PUTEAUX            | 82/84 Bd Richard Wallace      |

### **Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2019**

Néant.

### **Autres informations**

Néant.

### **7. PRETS INTERENTREPRISES**

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit :

Néant.

### **8. ACTIONNARIAT**

#### **8.1 STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

#### **8.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS**

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

#### **TRANSFERT DES TITRES** (article 11)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du « Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter « de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la « liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des « titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues « par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote  
 « égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de  
 « la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai « de  
 cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et  
 « chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de  
 « l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les  
 « assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les  
 « règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital  
 « social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription  
 « nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du  
 « capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes  
 « pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en  
 « propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout  
 « transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation  
 « entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au  
 « sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

**8.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2019, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société Groupe Rousselet possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2019, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société Groupe Rousselet possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

#### **8.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2019 à moins de 0,1 %.

#### **8.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des art. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

#### **8.6 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)**

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

*Ajustement du prix d'exercice*

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription, soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

*Ajustement du nombre d'actions sous options*

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

## 9. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

### Examen des comptes

| <i>en Euros</i>                | <b>2019</b>        | <b>2018</b>        |
|--------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Chiffres d'affaires</b>     | <b>41 409 867</b>  | <b>41 282 564</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation</b> | <b>(8 271 157)</b> | <b>(1 397 487)</b> |
| . Produits d'exploitation      | 43 691 999         | 44 952 169         |
| . Charges d'exploitation       | 51 953 156         | 46 349 656         |
| <b>Résultat financier</b>      | <b>3 620 672</b>   | <b>4 097 276</b>   |
| . Produits financiers          | 3 701 679          | 4 189 464          |
| . Charges financières          | 81 007             | 92 188             |
| <b>Résultat exceptionnel</b>   | <b>2 005 133</b>   | <b>3 155 081</b>   |
| . Produits exceptionnels       | 6 888 337          | 8 728 060          |
| . Charges exceptionnelles      | 4 883 204          | 5 572 979          |
| <b>Impôt société</b>           | <b>(1 960 883)</b> | <b>188 729</b>     |
| <b>Résultat de l'exercice</b>  | <b>(684 469)</b>   | <b>5 666 141</b>   |

### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 684 469 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice s'élevant à 684 469 euros au compte report à nouveau, qui bénéficiera de 18.497.388,81 euros sera ramené à 17.812.919,86 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 34 833 216 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

| <b>Exercices</b> | <b>Dividendes distribués (en €)</b> | <b>Dividende par action* (en €)</b> |
|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 31-12-2016       | -                                   | -                                   |
| 31-12-2017       | 4.383.949,50                        | 1,50                                |
| 31-12-2018       | 2.922.633,00                        | 1,00                                |

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

### **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices.**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## **10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)**

### **Garantie au profit de BPCE LEASE REUNION – Engagement de rachat par ADA de véhicules**

La société ADA peut être amenée à se porter garante de sa filiale EDA dans le cadre du financement de sa flotte de véhicules.

Jusqu'au 31 décembre 2018, elle a ainsi garanti les engagements que la société EDA avait souscrits auprès de la société LIXXBAIL.

A compter de 2019, elle se porte garante de EDA, au profit de la société BPCE LEASE REUNION, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement auprès du constructeur MITSUBISHI.

Il est précisé que la garantie au profit de LIXXBAIL n'est pas reconduite à compter de 2019.

La garantie de ADA au profit de BPCE LEASE REUNION prend la forme d'un engagement par ADA de rachat auprès de cette société des véhicules MITSUBISHI.

Cette garantie est limitée à la somme de 3.400.000 euros hors taxes pour l'exercice 2019. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 25 Juillet 2019

## **11- ACHATS D' ACTIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L 225-209 C.COM)**

En application de l'article L225-209 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat par la société ADA de ses propres actions, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions, en une ou plusieurs fois, à des mandataires sociaux de la Société définis par la loi et/ou tout ou partie des salariés de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 10% du capital social ou des droits de vote dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- améliorer la gestion financière des fonds propres de la société,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à 10 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 2.922.633 €.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La Société ne pourrait acheter sur une journée de négociation plus de 25% du volume moyen des actions échangées sur la plateforme où l'achat est effectué.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2019, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital.

L'autorisation proposée ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs) conformément aux dispositions légales en vigueur sur Euronext Growth. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 24 juin 2020, soit jusqu'au 23 décembre 2021 inclus.

Elle privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

## **12 - POLITIQUE SOCIALE**

### **Effectifs**

|                            | <b>ADA</b> | <b>EDA</b> | <b>POINT<br/>LOC</b> | <b>ADA<br/>COURTAGE</b> | <b>MOOVENDI</b> | <b>ADA<br/>EXPRESS</b> | <b>TOTAL</b> |
|----------------------------|------------|------------|----------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|--------------|
| <b>Au 31.12.2019</b>       | <b>53</b>  | <b>13</b>  | <b>25</b>            | <b>3</b>                | <b>0</b>        | <b>0</b>               | <b>94</b>    |
| Embauches                  | 28         | 8          | 27                   | 1                       | 18              | 0                      | 82           |
| Sorties                    | 33         | 7          | 32                   | 0                       | 28              | 0                      | 100          |
| Dt Mutations Groupe        | 3          | 3          | 9                    | 0                       | 1               | 0                      | 16           |
| <i>Effectif Moyen 2019</i> | <i>58</i>  | <i>12</i>  | <i>27</i>            | <i>2</i>                | <i>13</i>       | <i>0</i>               | <i>112</i>   |
| <b>Au 31.12.2018</b>       | <b>58</b>  | <b>12</b>  | <b>30</b>            | <b>2</b>                | <b>10</b>       | <b>0</b>               | <b>112</b>   |
| <i>Effectif Moyen 2018</i> | <i>55</i>  | <i>12</i>  | <i>24</i>            | <i>2</i>                | <i>4</i>        | <i>0</i>               | <i>97</i>    |

*Effectif moyen*

L'effectif moyen 2019 est en hausse par rapport à l'année dernière (112 salariés en 2019 contre 97 salariés en 2018).

*Entrées 2019*

CDD : 34

CDI : 48

La plupart de ces entrées sont des salariés repris des agences en restructuration (22 agences reprises avec salariés en 2019 contre 11 agences en 2018)

*Sorties 2019*

Fin de CDD : 35

CDI : 65

Ces sorties correspondent d'une part à la cession de 16 agences en 2019 mais également à la fin de l'activité MOOVIN Paris à fin décembre 2019

**Temps de travail**

*Personnel affecté en agence*

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

*Personnel de siège*

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

**Personnel handicapé**

Pas de salarié reconnu handicapé au sein du Groupe

**Absentéisme**

L'absentéisme constaté sur l'année 2019 reste faible : 1 arrêt de travail pour maladie > à 3 semaines, 1 mi-temps thérapeutique > 6 mois, 4 congés maternité, 3 congés paternité.

**Travail Intérimaire**

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 60 930 euros contre 70 188 euros au titre de l'exercice précédent.

**Rémunérations**

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 455 576 € en 2019 contre 5 308 651 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +2,8 % qui s'explique par une légère hausse des effectifs moyens.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 384 692 € contre 2 164 128 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation proportionnelle à l'augmentation de la masse salariale brute.

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent principalement à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction.

En 2019, il y a eu versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2018 pour 97 966 € bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE, ADA EXPRESS et MOOVENDI.

- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

### **Relations sociales**

Il existe un Comité Social et Economique représentant l'ensemble des sociétés Groupe ADA. Le budget alloué en 2019 a été de 39 515 €.

### **Formation**

Durant l'année 2019, il a été dispensé 217 heures de formation à 8 salariés. Le budget consacré à ce poste a représenté 11 750 €.

### **Parité**

La parité entre les hommes et les femmes est pour 2019 :  
56% d'hommes en 2019 (64 % en 2018),  
44% de femmes en 2019 (36 % en 2018).

Sur l'année 2019, l'index « égalité Hommes/Femmes » ADA est de 82%

## **13 - FACTEURS DE RISQUES**

### **Risques liés à l'activité de la Société**

#### **Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules**

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 5 000 véhicules par an, dont une large majorité avec un contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

#### **Risque lié à l'environnement concurrentiel**

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 399 agences ADA et 808 agences Point Loc, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.



Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 1.207 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur de solutions de mobilité est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

### **Risque clients**

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

### **Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole**

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

### **Risques financiers**

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

### **Risque de taux d'intérêt**

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2019 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

### **Risque de change**

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

### Risque sur actions

Au 31 décembre 2019, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2019 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

### Risque de crédit

|   | 31/12/2019    | 31/12/2018    |
|---|---------------|---------------|
| Créances clients                              | 43 870        | 41 441        |
| Autres  | 22 325        | 19 626        |
| <b>Exposition maximum au risque de crédit</b> | <b>66 195</b> | <b>61 067</b> |

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention des risques envers les franchisés ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 3,93 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

### Tableau de passage des dépréciations

|                         | Provisions au<br>01/01/2019 | Mouvements<br>de périmètre | Dotations    | Reprises<br>utilisées | Provisions au<br>31/12/2019 |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------|-----------------------|-----------------------------|
| Créances clients        | 9 246                       |                            | 4 233        | 3 051                 | 10 428                      |
| Débiteurs divers        | 0                           |                            |              |                       | 0                           |
| <b>Total provisions</b> | <b>9 246</b>                |                            | <b>4 233</b> | <b>3 051</b>          | <b>10 428</b>               |

### Risque de liquidité

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

|                               | Echéance<br>non<br>définie | Moins de<br>6 mois | Entre 6<br>mois et 1<br>an | Plus de 1<br>an | 2019          | 2018          |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------|---------------|---------------|
| Dettes constructeurs          | 64                         | 881                | 395                        | 0               | <b>1 340</b>  | 368           |
| Dettes fournisseurs           | 15 162                     | 2 334              | 87                         | 67              | <b>17 650</b> | 14 457        |
| C/C Groupe Rousselet          | 11 045                     | 0                  | 0                          | 0               | <b>11 045</b> | 8 500         |
| Dettes diverses               | 0                          | 2 482              | 0                          | 0               | <b>2 482</b>  | 1 280         |
| Dettes financières Ets Crédit | 0                          | 15 007             | 833                        | 2 169           | <b>18 009</b> | 16 656        |
| Découvert                     | 0                          | 4 708              | 0                          | 0               | <b>4 708</b>  | 3 400         |
| <b>Total des échéances</b>    | <b>26 271</b>              | <b>25 412</b>      | <b>1 315</b>               | <b>2 236</b>    | <b>55 234</b> | <b>44 661</b> |

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 4.10 et 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

## **Risques juridiques**

### **Risques liés à la résiliation des contrats de franchise**

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

## **Assurances – risques automobiles**

### **Politique générale d'assurance du groupe**

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

### **Responsabilité civile générale et professionnelle**

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

### **Domages aux biens**

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

**Couverture de la flotte de véhicules**

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186-1 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

**MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes payés au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 140 K€, contre 144 K€ en 2018.

| En K€  | Ernst & Young |            |            | BDO       |           |            |
|--|---------------|------------|------------|-----------|-----------|------------|
|  | Montant       |            | Var        | Montant   |           | Var        |
|  | 2019          | 2018       | %          | 2019      | 2018      | %          |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      |               |            |            |           |           |            |
| Emetteur   | 100           | 101        | -1%        | 40        | 40        | 0%         |
| Filiale  |               |            |            |           |           |            |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes |               |            |            |           |           |            |
| Emetteur   | 0             | 2          | -100%      | 0         | 1         | -100%      |
| Filiale  |               |            |            |           |           |            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100</b>    | <b>103</b> | <b>-2%</b> | <b>40</b> | <b>41</b> | <b>-2%</b> |

| <i>Date d'arrêté</i>  | <i>31/12/2019</i> | <i>31/12/2018</i> | <i>31/12/2017</i> | <i>31/12/2016</i> | <i>31/12/2015</i> |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <i>Durée de l'exercice (mois)</i>   | <i>12</i>         | <i>12</i>         | <i>12</i>         | <i>12</i>         | <i>12</i>         |
| <b><i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i></b>                                       |                   |                   |                   |                   |                   |
| Capital social  | 4 442 402         | 4 442 402         | 4 442 402         | 4 442 402         | 4 442 402         |
| Nombre d'actions  |                   |                   |                   |                   |                   |
| - ordinaires  | 2 922 633         | 2 922 633         | 2 922 633         | 2 922 633         | 2 922 633         |
| - à dividende prioritaire   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Nombre maximum d'actions à créer  |                   |                   |                   |                   |                   |
| - par conversion d'obligations  |                   |                   |                   |                   |                   |
| - par droit de souscription   |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b><i>OPERATIONS ET RESULTATS</i></b>   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Chiffre d'affaires hors taxes   | 41 409 867        | 41 282 564        | 35 477 967        | 34 339 266        | 31 854 569        |
| Résultat avant impôt, participation,<br>dot. amortissements et provisions     | (977 287)         | 6 221 398         | 2 105 732         | 2 061 347         | 3 373 209         |
| Impôts sur les bénéfices  | (1 960 883)       | 188 729           | (1 768 401)       | (1 338 049)       | (989 664)         |
| Participation des salariés  |                   |                   |                   |                   |                   |
| Dot. Amortissements et provisions   | 1 668 065         | 366 528           | 2 537 437         | (201 710)         | (20 909)          |
| Résultat net  | (684 469)         | 5 666 141         | 1 336 696         | 3 601 106         | 4 383 782         |
| Résultat distribué  |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b><i>RESULTAT PAR ACTION</i></b>   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Résultat après impôt, participation,<br>avant dot.amortissements, provisions  | (0,33)            | 2,06              | 0,7               | 1,0               | 1,0               |
| Résultat après impôt, participation<br>dot. amortissements et provisions      | (0,23)            | 1,9               | 0,5               | 1,0               | 1,0               |
| Dividende attribué  |                   |                   |                   |                   |                   |
| <b><i>PERSONNEL</i></b>   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Effectif moyen des salariés   | 58                | 55                | 47                | 54                | 48                |
| Masse salariale   | 3 411 697         | 3 403 615         | 2 892 294         | 2 820 605         | 2 423 313         |
| Sommes versées en avantages sociaux<br>(sécurité sociale, œuvres sociales...) | 1 469 297         | 1 544 015         | 1 216 825         | 1 345 912         | 1 143 313         |